



## location d'un logement sociale

Par **lulu77**, le **19/04/2010 à 14:27**

Bonjour,  
Je suis actuellement locataire d'un bailleur privé.  
Je voudrais louer un logement sociale pour ma fille (séparé de son compagnon avec une fille de 15 ans).  
Pourriez vous me dire si je peu légalement vis à vis des lois.  
Merci de votre réponse.

Par **Untel**, le **21/04/2010 à 22:29**

Bonjour,  
Si je comprend bien, vous voulez obtenir un logement social à votre nom pour y héberger votre fille.  
Cette démarche n'a aucune chance d'aboutir auprès d'un bailleur social puisque en raisons des conditions d'attribution et du manque de logements, sans oublier que le bail doit être au nom de l'occupant.  
Il est également interdit (même si ca n'est pas votre cas) de sous louer un logement "social".  
Votre fille à plus de chance d'obtenir ce types de logement en faisant la de mande à son nom. Rien ne vous empêchera ensuite de l'aider à payer le loyer si vous le souhaitez.  
Cordialement.

Par **lulu77**, le **22/04/2010 à 07:56**

Un grand merci pour votre réponse,qui ne m'a pas surpris,je me doutais bien que cela est impossible.  
merci encore.  
cordialement .  
lulu77